

TERMES DE REFERENCE
du thème centrale
de la 10^{ème} Session du CNDS consacrée au Socle de Protection Sociale

I. INTRODUCTION

Le Comité National du Dialogue Social (CNDS) organise sa dixième session sur le thème central intitulé « LE SOCLE DE PROTECTION SOCIALE : QUEL MODELE POUR UN SENEGAL EMERGENT ».

Ce thème, outre son caractère scientifique, répond à une triple préoccupations :

1. Il traduit l'engagement du Sénégal à s'attaquer à la pauvreté qui est² la conséquence des conditions de vie précaires qui frappent de larges couches de la société. A cet effet, il constitue une réponse aux préoccupations des groupes vulnérables que sont les enfants, les personnes âgées, les femmes etc.
2. Il s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux du Sénégal à travers la ratification ou l'adoption d'instruments juridiques de portée supranationale comme : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ; la Convention n°102 sur la norme minimum en matière de sécurité ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ; la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 ; le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009 ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consacrent les objectifs 5 et 6 à la protection sociale ; et récemment, les Conclusions du Sommet de Yaoundé (Cameroun) sur le socle de Protection sociale (2010) ;
3. Il participe de la mise en œuvre des conclusions de la 100^{ème} Conférence Internationale du Travail de juin 2011 de l'OIT à Genève qui recourent la volonté des autorités nationales d'éradiquer la pauvreté. Cette volonté est largement traduite dans les politiques publiques où la question de la promotion de la protection sociale figure en bonne place. Il s'agit : de la stratégie de la croissance accélérée, du Document de Politique Economique et Sociale et du Programme Pays pour le Travail Décent.

Le Socle de Protection Sociale est une expression générique qui regroupe l'ensemble des initiatives, des mesures et actions qui concourent à lutter contre la pauvreté. Il n'existe pas de modèle universel de Socle. Chaque pays adopte, élabore son socle en tenant compte des préoccupations nationales, du niveau des ses ressources nationales et de l'étendue de la composition des bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle le CNDS voudrait, à travers ce thème, susciter une large réflexion sur le modèle de socle qui conviendrait au Sénégal.

II. LES ATTENTES

L'expression Socle de protection sociale est une initiative inédite. Il traduit une convergence de vues au sein de la Communauté internationale qui lui reconnaît deux composantes

majeures dont la première vise à garantir l'accessibilité, géographique et financière de services essentiels et la seconde consiste en un ensemble de prestations de base, en nature ou en espèce, en faveur des pauvres et des catégories vulnérables.

La tâche primordiale qui est attendue du consultant est de procéder à une élucidation de cette expression qui permettra aux membres du CNDS d'en avoir une meilleure compréhension.

Ensuite, il s'agira de situer la place d'un socle de protection sociale dans le dispositif national où nous avons d'une part, le système formel classique de sécurité sociale et d'autre part, des mesures et politiques qui visent l'extension.

Le consultant devra en outre proposer les éléments de contenu d'un nouveau modèle de protection sociale articulé au concept de socle de protection sociale

Enfin, son analyse doit faire ressortir la pertinence d'un socle de protection sociale en rapport avec la justice sociale, le développement sociale et la croissance économique. Elle doit aussi mettre en évidence, d'une part, le rôle de l'Etat dans l'élaboration, la mise en place et le pilotage du socle, et d'autre part, le rôle des partenaires techniques et financiers, des partenaires sociaux tout au long de ce processus.

III. PROFIL DE L'EXPERT

La présentation du thème requiert de larges connaissances en sciences sociales, juridiques et économiques. Le consultant chargé de l'animation de ce thème devra satisfaire aux conditions ci-dessous :

- être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, juridiques ou économique avec une bonne connaissance de la problématique de la pauvreté au Sénégal et des initiatives publiques de lutte contre la pauvreté et de prise en charge des groupes vulnérables ;
- avoir une longue expérience dans les domaines relatifs à la protection sociale ou tout autre domaine similaire ou équivalent avec une bonne connaissance des politiques publiques et de la protection sociale ;
- être capable de faire une présentation en power point et d'animer une discussion devant un large auditoire.

IV. OBLIGATIONS DE L'EXPERT

Le consultant devra préparer une communication sous format word d'une quinzaine de pages maximum à mettre à la disposition du CNDS et la convertir en format power point pour la présentation pour une durée maximum de 30 à 45 minutes.

Il devra, en outre, se montrer disponible pour participer aux échanges et débats qui suivront sa présentation, pour répondre aux questions et partager les suggestions des participants aux travaux de la session dans un esprit convivial, contradictoire et démocratique.

V. LE PUBLIC CIBLE

Le public cible est composé des membres titulaires du CNDS. Des personnes ressources, et des experts provenant des organisations internationales (BIT, OMS, PNUD, BM, OIM, UNICEF, etc.) et des Universités seront invités à participer aux travaux de la session.

VI. DATE ET LIEU

Les travaux de la Session auront lieu à Dakar du XX au YY à la résidence hôtelière « le Ndiambour.